

Les lignages de Bruxelles

ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES a.s.b.l.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN TRIMESTRIEL

23^e ANNEE

JUILLET - DECEMBRE 1984

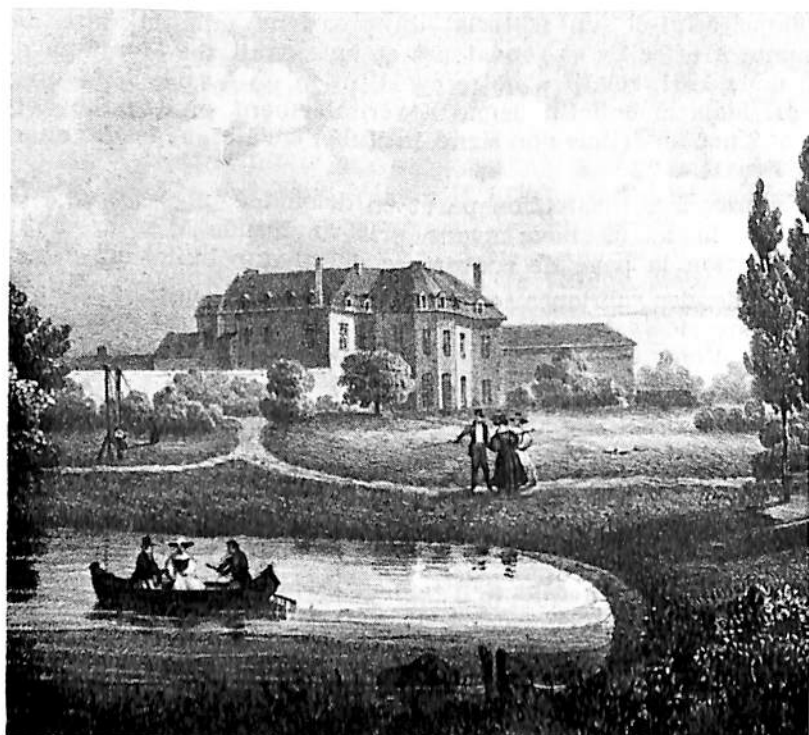
N^{os} 99 - 100

Secrétariat-Rédaction : rue Landrain 9 - 1970 Wezembeek-Oppem - Téléphone : 731 03 04

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Trésorerie : Avenue de l'Escrime 27 - 1150 Bruxelles - Téléphone : 771 43 51

C.C.P. : 000-0060517-86



OSTIN

d'après une gravure ancienne

Editorial

C'est au moment de procéder à la mise en page de ce bulletin que la rédaction s'est aperçue que celui-ci porterait le numéro 100.

Sans doute nos différentes façons de découper notre Espace et notre Temps sont-elles purement conventionnelles. Cependant, des habitudes en découlent et il est de tradition lorsqu'on arrive au numéro 100 d'une revue, de se permettre un moment de réflexion. Réflexion dont notre rédaction s'est aimablement... déchargée sur le Président.

Un simple coup d'œil sur la collection des bulletins permet de dégager que tous ceux qui se sont succédé à la tête de la rédaction ont toujours travaillé dans le même esprit : faire progresser le Bulletin tant du point de vue formel que du point de vue informatif.

Le premier numéro paru sur huit pages en 1962, comportait, comme celui-ci, un éditorial du président puis la liste des membres effectifs et fondateurs et un extrait du Moniteur du 23 mars 1961, relatif à notre constitution en a.s.b.l. le 23 mars 1961. Mais le bulletin démarra véritablement en trombe avec le n° 2 par un article non signé, intitulé : **Qu'étaient les Lignages de Bruxelles ?**

La première illustration parut en deuxième page du n° 5 - 6. Depuis le n° 59 nous avons pris l'habitude d'orner d'une illustration la page de couverture de chaque bulletin.

Depuis, des rubriques se sont créées et stabilisées. Le bulletin est resté fidèle à sa double mission : faire revivre pour notre information un passé dont nous pouvons être fiers et assurer un lien entre les membres des Lignages.

Comme tout évolue, il nous est apparu que le lien entre les membres devait être développé davantage. Aussi avons-nous réservé pour le Bulletin la chronique de la vie de notre Association et parallèlement nous avons créé une feuille volante plus souple, intitulée "Le Valet des Lignages", d'une tenue plus familiale ou familière.

Ainsi le Bulletin peut s'en tenir à sa majestueuse périodicité tandis que "Le Valet" est à notre disposition à tout moment. Si le terme peut prêter à sourire, les initiés savent qu'il rappelle le valet chargé jadis de porter les convocations aux membres des Lignages.

Enfin, nous ne pourrions clore ce moment de réflexion sans évoquer la mémoire des deux pionniers du Bulletin, M. Maurice Braun de Ter Meeren, puis son neveu et fils adoptif André Braun de Ter Meeren, tous deux décédés.

Comte t'Kint de Roodenbeke.

Ten geleide

Op het ogenblik dat ons blad werd opgemaakt, stelde de redactie vast dat het volgende nummer "100" zou dragen.

Ongetwijfeld besteden wij onze Ruimte en Tijd op een conventionele wijze. Nochtans vloeien onze gewoonten hieruit voort en traditiegetrouw bij het benaderen van het nummer 100 van een tijdschrift veroorloven wij ons een moment van bezinning. Een bezinning waarbij onze redactie zich vriendelijk ontlast heeft op de Voorzitter.

Een eenvoudige oogopslag op de verzameling van onze tijdschriften is voldoende om vast te stellen dat alle redactiehoofdeden die elkaar opvolgden steeds in de zelfde geest hebben gewerkt: ons blad beter maken, zowel van uit formeel als informatief standpunt.

Ons eerste nummer in 1962 telde acht bladzijde en bevatte zoals dit een editoriaal van de voorzitter, vervolgens een lijst van de effectieve leden en stichters en een uittreksel van het Staatsblad van 23 maart 1961, betreffende onze oprichting als V.Z.W.

Maar ons blad startte pas succesvol met het nummer 2 met een artikel, niet getekend en genoemd "Wie waren de Brusselse Geslachten?".

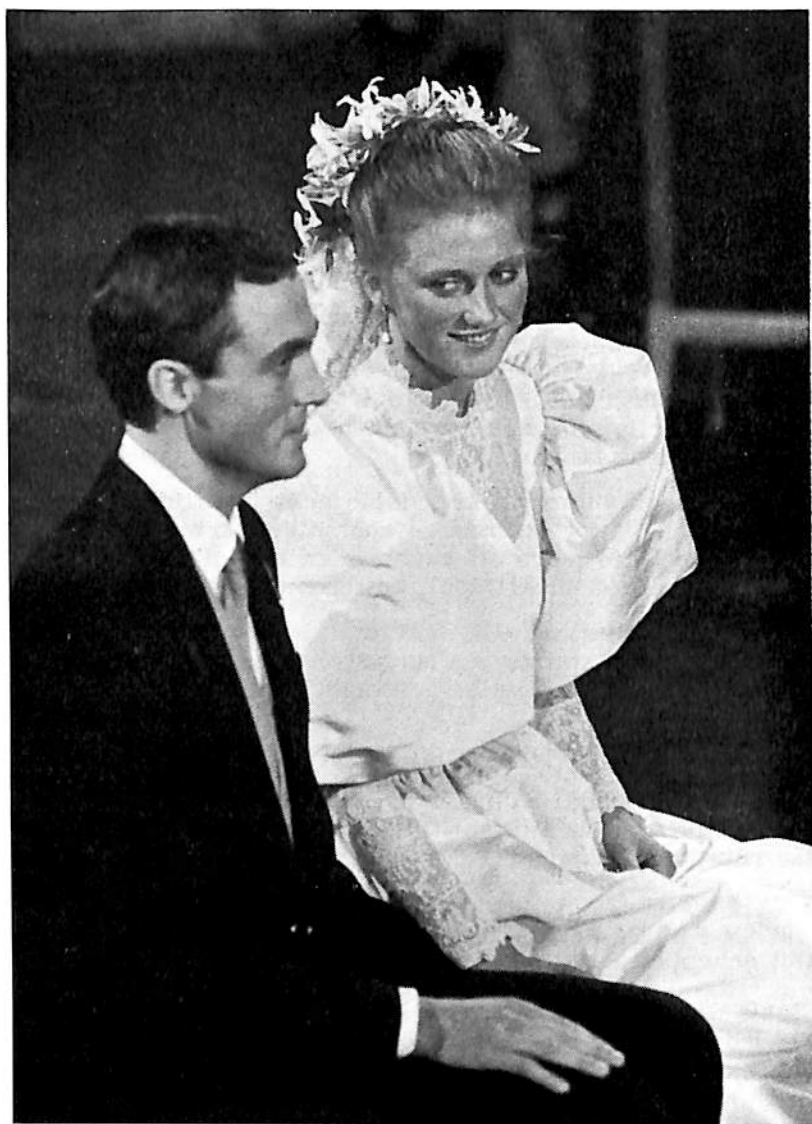
De eerste illustratie verscheen op de tweede bladzijde van nummer 5 - 6. Vanaf nummer 59 namen wij de gewoonte aan de voorzijde van elk tijdschrift te illustreren. Sindsdien hielden onze rubrieken stand of kwamen er nieuwe bij.

Ons blad is trouw gebleven aan zijn dubbele zending: het verleden waarover wij fier mogen zijn doen herleven en een band scheppen tussen onze leden.

Zoals alles evolueert, scheen ons toe dat de banden tussen onze leden meer ontwikkeld moesten worden. Ook hielden wij er aan, ons tijdschrift te voorzien van de kroniek "Uit het leven van onze Vereniging" en gelijklopend lieten wij een los blad verschijnen genoemd "Le Valet", met een meer familiale opvatting.

Wij kunnen dit bezinningsmoment niet beëindigen zonder te denken aan de twee pioniers van ons tijdschrift: de Heer Maurice Braun de ter Meeren en zijn neef en aangenomen zoon de Heer André Braun de ter Meeren, beiden reeds overleden.

Graaf t'Kint de Roodenbeke.



Le 22 septembre S.A.R. la princesse Astrid de Belgique épousait S.A.I.R. Lorenz archiduc d'Autriche.

Sans doute les fastes de ce mariage, brillamment retransmis par la télévision, furent-ils pour beaucoup de belges une page de conte de fées illuminant un moment la grisaille des circonstances économiques actuelles.

Mais nous Lignagers, nous pouvons considérer comme plus proche de nous cet heureux événement.

En effet, les jeunes époux descendent des Lignages de Bruxelles, l'un comme l'autre, par Marie van der Eycken, fille du seigneur de Nederlo.



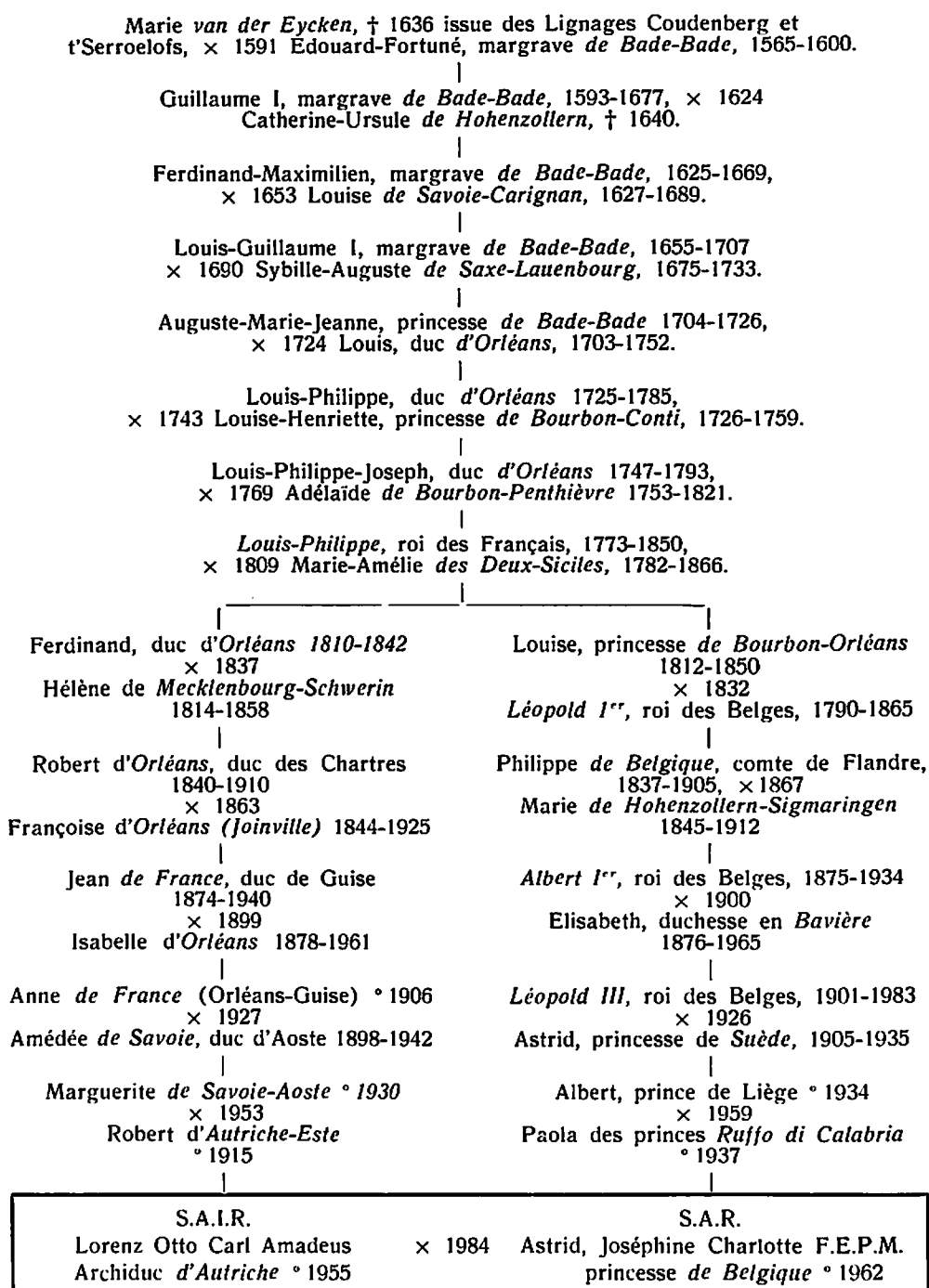
Tres touchés du si
gentil message Astrid
et Lorey se joignent
à nous pour vous remercier
bien vivement des
aimables vœux et
pensées

Paola Albert

Septembre 1984

Dans le n° 61-62 de 1970 nous avons narré la destinée romantique de cette jeune bruxelloise, si belle et si spirituelle qu'un marquis de Bade s'en éprit et l'épousa envers et contre tous.

Nous reproduisons ci-après l'ascendance lignagère des jeunes époux auxquels nous réitérons ici nos respectueux vœux de bonheur. Rappelons que la princesse Astrid peut se prévaloir d'autres ascendances lignagères tant par son père S.A.R. le prince Albert, que par sa mère S.A.R. la princesse Paola.



HENRI van der NOOT

II. LE REVOLUTIONNAIRE A REBOURS

Nous avons interrompu notre récit¹ alors qu'Henri van der Noot avait quitté Bruxelles sans trop se soucier de l'édit impérial qui lui enjoignait de se rendre dans les trente jours en la prison du Treurenberg.

Plusieurs personnes qui, connues pour leur participation active à l'opposition, avaient pris les devants sur le chemin de l'exil, échappèrent aux arrestations des jours suivants. Des gens en place craignant pour eux-mêmes ou pour leurs intérêts préférèrent la voie de la soumission et de la collaboration. Parmi ceux-ci nous rencontrons quelques Lignagers, notamment le principal d'entre eux, Joseph Ferdinand de Locquenghien² que Madame de Bellem chanssonait :

Locquenghien
Le Vaurien
Bourguemaistre
Est le traître
Des bourgeois
Bruxellois.

Cependant le patriotisme ne désarmait pas et l'esprit de résistance s'accroît encore³.

Henri van der Noot avait choisi de s'exiler à Londres où,

¹ Henri van der Noot, Lignager chéri du peuple et révolutionnaire ; I - Le lignager chéri du peuple, in bulletin n° 97-98, pp. 129-148.

Nous remercions tous ceux qui ont bien voulu nous témoigner leur estime à cette occasion.

Le comte Snoy et d'Oppuers nous signale que les Cahiers Historiques, série 8 n° 2 de 1973 ont publié le compte rendu du voyage de Philippe-Ghislain Snoy, comme délégué à Vienne, en août-septembre 1793.

² La famille de Locquenghien figurait depuis longtemps au Lignage Sleeus. Nous nous souviendrons entre autres de Jean de Locquenghien, bourgmestre des Lignages, qui reçut Charles Quint en 1549 et fut le premier surintendant du Canal.

³ Nous n'ambitionnons pas d'écrire ici toute l'histoire de la Révolution Brabançonne (il existe sur ce sujet de nombreux ouvrages de valeur et de moindre valeur) mais bien de dégager la figure et le rôle d'un Lignager dans ces événements.

pensait-il, se trouvait le cerveau de l'alliance conclue le 13 juin 1788 entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande en vue de contrecarrer partout l'Autriche, la France et la Prusse.

Malheureusement le roi George III venait de sombrer dans la folie et le chef de cabinet William Pitt, tout préoccupé d'organiser la régence, n'avait ni le loisir ni le désir de recevoir cet homme, célèbre certes, mais qui apparemment n'était mandaté par aucune institution légale.

Par contre les espions accordaient à l'exilé plus de crédit qu'il n'en possédait réellement. Aussi, le capitaine-général des troupes, d'Alton, qui semblait avoir perdu toute mesure, tenta-t-il, en septembre 1788, de faire enlever notre Lignager.

De tels actes, immoraux du point de vue international et plus particulièrement contraires à l'*habeas corpus* de la Magna Charta du Royaume Uni, sont évidemment appréciés de façons très diverses.

L'Histoire réprouve encore l'enlèvement du duc d'Enghien par Napoléon alors que l'enlèvement d'Eichmann, en Argentine, par les Israéliens, n'a indigné que peu de monde.

De toute façon, la tentative échoua grâce à la présence d'esprit d'un ami, ou d'un domestique de Henri van der Noot. Les agents du capitaine-général d'Alton durent rejoindre seuls l'embarcation qu'ils avaient aménagée sur la Tamise.

Peu après van der Noot quitta l'Angleterre pour se fixer à la Haye.

Entre-temps d'Alton accentuait encore la répression dans nos provinces.

Comme apparemment les gouverneurs généraux, le prince Albert duc de Saxe-Teschen et son épouse Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche, ne tentaient pas de refréner d'Alton, le ministre plénipotentiaire Trauttmansdorff s'adressa le 23 septembre au vice-chancelier d'Etat le comte de Cobenzl qui était censé mieux connaître la mentalité des "Belges". Cobenzl transmit la lettre à

⁴ Il était le fils aîné du comte Charles de Cobenzl qui avait résidé à Bruxelles du 19 août 1753 jusqu'à sa mort le 27 janvier 1770 comme ministre plénipotentiaire auprès du gouverneur général le prince Charles de Lorraine.

Joseph II qui traita de "pauvretés" les alarmes de Trauttmansdorff.

Ce que le ministre plénipotentiaire avait prévu arriva : Joseph II sollicita des Etats Généraux qui devaient se réunir le 21 novembre, le vote de crédits supplémentaires.

Le 24 novembre seulement après des séances mouvementées, la noblesse et le clergé votèrent les subsides ordinaires. Dans le Tiers, Bruxelles seule refusa. Malgré les exhortations du bourgmestre des Lignages, les Nations demeurèrent intransigeantes.

Pour les amadouer, Trauttmansdorff obtint d'Albert et Marie-Christine la libération de l'amie d'Henri van der Noot, Jeanne Pinaut dite Madame de Bellem.

Loin d'être calmée, celle-ci créa aussitôt rue aux Choux un foyer de résistance composé des anciens partisans de van der Noot. Bientôt ses tracts et libellés pullulèrent à nouveau dans Bruxelles.

Les nations persistèrent dans leur refus de voter les impôts d'autant plus fermement que les Etats du Hainaut avaient adopté la même attitude.

Albert et Marie-Christine, enfin inquiets, encouragèrent Trauttmansdorff à se rendre à Vienne en personne afin d'exposer la situation. Mais alors qu'il faisait escale à Mons chez sa sœur, chanoinesse du chapitre noble à Sainte-Waudru, le ministre reçut de l'empereur Joseph II une dépêche disant entre autres que par suite de l'attitude des provinces de Brabant et de Hainaut, *il se voyait déchargé de toute obligation vis-à-vis du pacte inaugural.*

A notre connaissance les historiens n'ont pas relevé cet extraordinaire paradoxe de l'Histoire : alors qu'en France la Révolution visait initialement à remplacer la monarchie absolue par une monarchie constitutionnelle, chez nous c'était le souverain qui cassait le lien constitutionnel pour imposer un régime autocratique.

Mais dans l'un et l'autre cas jusqu'alors, la légitimité s'appuyait sur la source divine de l'autorité (ce qui, dans le cours de l'Histoire avait été détourné en droit divin des rois).

La même dépêche interdisait à Albert et Marie-Christine d'encore convoquer les Etats ou de solliciter leur vote pour les impôts.

Cette dépêche fut communiquée à la députation qui réagit immédiatement en se substituant aux gouverneurs généraux pour convoquer elle-même pour le 26 janvier 1789 l'Assemblée Générale des Etats.

On s'attendait à des résolutions spectaculaires. D'Alton avait fait répartir la garnison dans les différents quartiers de Bruxelles et deux compagnies de grenadiers occupaient le Palais des Etats de Brabant. Malgré cette intimidation les Etats unanimes émirent plusieurs fois des votes négatifs, puis le clergé et la noblesse craquèrent et signèrent à l'adresse de Joseph II une lettre d'une platitude déconcertante. L'Assemblée promettait d'*obéir en toute soumission aux ordres de l'empereur et d'aller au devant du moindre de ses désirs !*

Par contre les Etats du Hainaut se montrèrent plus courageux, aussi d'Alton qui avait reçu des instructions de Vienne eut recours à la force des baïonnettes pour dissoudre leur assemblée.

Il souhaitait agir de même à Bruxelles et pour commencer, le 5 février, il fit à nouveau incarcérer Madame de Bellem qui semblait être sa bête noire. Il est vrai qu'elle réunissait autour d'elle les plus grands opposants, notamment l'honnête théologien Mgr de Franckenberg⁵ qui avait réussi à déjouer les machinations du gouvernement pour imposer l'exclusivité du séminaire installé par Joseph II à Louvain.

Cependant l'empereur avait eu un geste de *bonté* envers les Etats de Brabant en permettant à ceux-ci... de lever les impôts dont il avait besoin ! De plus, il promettait d'éclairer la Joyeuse Entrée *trop ténébreuse*.

Cependant, par vanité ou par ambition, le capitaine-général d'Alton, dans ses rapports au Cabinet de Vienne, signalait que son action énergique à Mons avait été fort

⁵ Le cardinal de Franckenberg avait entraîné le ministre plénipotentiaire Trauttmansdorff dans des disputes théologiques où celui-ci ne pouvait être que perdant. Autour du séminaire impérial de Louvain, les aspirants séminaristes se répandaient dans les cabarets où ils menaçaient de provoquer des émeutes.

Ce fut finalement le cardinal, ou son secrétaire Duvivier, qui trouva une solution élégante pour que Trauttmansdorff pût capituler sans trop perdre la face : les séminaires épiscopaux seraient réouverts parallèlement au séminaire impérial de Louvain. Celui-ci mourut bientôt faute de recrues.

applaudie et que le peuple souhaitait une attitude similaire en Brabant.

La première des *bontés* de Joseph II fut de promulguer cet édit impérial du 17 avril, d'une incroyable naïveté, que nous avons déjà signalée au Ch. I de cet article et qui enjoignait à Henri van der Noot de *se rendre dans les 30 jours dans la prison de Treurenberg !*

Le 30 avril Albert et Marie-Christine transmirent au Conseil de Brabant le document impérial rendant *moins ténébreuse* la Joyeuse Entrée. La constitution et le fonctionnement des Assemblées des différents Etats y étaient modifiées sans consultation des intéressés. Pour le Brabant, les députations du clergé et de la noblesse demeuraient inchangées. Pour le Tiers au contraire la députation n'était plus limitée aux bourgmestres des trois chefs villes Bruxelles, Louvain et Anvers mais étendues à Tirlemont, Léau, Nivelles, Lierre, Vilvorde, Hannut, Genappe, Hoogstraeten, Turnhout, Gheel, Aarschot et Wavre. Cette députation comportait au total 57 " mandataires " soit deux pour chacune des villes et franchises nouvellement représentées; quinze pour Bruxelles; dix pour Anvers et six pour Louvain.

Nous ne nous occuperons que de Bruxelles dont la députation, pour le Tiers, était constituée comme suit : le bourgmestre des Lignages, le premier échevin et le premier pensionnaire qui en faisaient partie de droit; douze membres élus soit : quatre par le Magistrat, quatre par le Large Conseil et quatre par les Nations.

A première vue cette nouvelle représentation semblerait plus favorable au Tiers *mais*, et c'était là la grosse finesse de Joseph II, chaque députation devait se prononcer immédiatement sur place sans en référer à ses mandants.

Il n'avait pas échappé au gouvernement que si, au contraire du clergé et de la noblesse, le Tiers ne cédait pas à l'intimidation des canons braqués sur le palais des Etats, c'était aussi parce qu'il avait, seul, la faculté de se replier sur l'hôtel de ville.

De plus, les délégués des autres villes étaient pour moitié - comme le bourgmestre des Lignages - des personnages présentés au duc de Brabant (en l'occurrence l'empereur Joseph II) et approuvés par lui.

Enfin, cette nouvelle constitution prévoyait que le consentement des deux premiers ordres ferait loi et majorité !

Après avoir étudié ce document pendant huit jours pleins, le souverain conseil de Brabant fit savoir au gouvernement qu'il ne pouvait l'*émaner* sans l'approbation des Etats du Brabant.

Trauttmansdorff communiqua cette réponse à Joseph II dans une lettre du 16 mai où, pour la première fois, il fait allusion aux désordres de la Révolution française. Cependant, négligeant les conseils de modération du ministre plénipotentiaire, Joseph II en joignit à d'Alton d'en finir une fois pour toutes *de bonne ou de mauvaise grâce* avec toutes les affaires litigieuses en Brabant.

Entre-temps Henri van der Noot se démenait à La Haye où il put rencontrer, le 10 mai, le grand pensionnaire de Hollande van de Spiegel. Celui-ci après avoir écouté notre Lignager, lui donna quelques conseils et en premier lieu de fournir un titre justifiant ses démarches.

Sollicité secrètement par van der Noot, le Tiers lui fit parvenir un diplôme d'*agent plénipotentiaire du peuple brabançon*. Ainsi accrédité van der Noot remit au grand pensionnaire un *canevas de réflexions politiques sur les troubles des Pays-Bas autrichiens*.

Pressentant une révolution future, van der Noot offrait de transformer nos provinces en une république semblable à celle des provinces du Nord avec comme "stadhouder" le second fils du prince d'Orange. Tout en feignant l'indifférence et même le scepticisme, van de Spiegel fit remettre au roi de Prusse un rapport sur ces entretiens avec van der Noot. Contrairement à l'attente du grand pensionnaire, Frédéric II s'intéressa aux propositions de van der Noot et fit conseiller à celui-ci de s'aboucher avec l'ambassadeur de Prusse à Londres. Le stadhouder de Hollande Guillaume V augmenta ses troupes et laissa percer son intention de réunir les provinces du Sud à la Hollande. A Londres William Pitt refusa une nouvelle fois de recevoir Henri van der Noot : l'aventure hollandaise ne lui souriait pas.

A Bruxelles, pendant ce temps l'Histoire s'accélérait. Les Etats de Brabant furent convoqués pour le 18 juin.

Deux jours avant la date fixée, le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, condamnait solennellement l'enseignement du séminaire impérial de Louvain.

Cette attitude courageuse galvanisa les députés du Brabant qui se réunirent non au Palais des Etats Généraux mais à l'hôtel de Ville.

A l'aube du 18 juin, d'Alton avait une fois de plus massé ses troupes autour de l'hôtel de ville de Bruxelles. Lorsqu'ils s'y présentèrent à neuf heures du matin, les députés durent passer entre deux haies de prévôts de la *verge rouge* rangés dans tous les couloirs et sur tous les escaliers tandis que, dehors, une foule immense tentait d'envahir la grand-place.

A quatorze heures une députation se rendit chez le ministre plénipotentiaire pour lui signifier que les Etats du Brabant ne pouvaient ratifier les exigences de l'Empereur. Une discussion s'ensuivit. Les députés demeurèrent inébranlables et se retirèrent en déclarant selon une de ces formules historiques dont on ne sait jamais si elles sont véritables ou apocryphes " Vous pourrez nous casser, nous forcer non ".

Trauttmansdorff communiqua alors à l'Assemblée un document que Joseph II lui avait envoyé en réserve pour un tel cas et qui menaçait de représailles toute opposition.

Comme à 19 h. l'assemblée n'avait toujours pas ratifié la nouvelle constitution des Etats, le ministre envoya à l'hôtel de ville M. de Külberg, directeur de la chancellerie du conseil royal, afin de donner officiellement connaissance d'une ordonnance impériale.

Par celle-ci, Joseph II, assassinait froidement cinq siècles de libertés constitutionnelles, quelquefois violées mais jamais niées jusqu'alors.

Ce document extraordinaire débutait par : " Nous Joseph II, par la grâce de Dieu, empereur des Romains " etc... " Nous avons ordonné et statué, ordonnons et statuons les points et articles suivants :

Art. 1°. A compter de ce jour, toutes les concessions faites, accordées et confirmées par nous à notre province de Brabant, ainsi que les privilèges de cette province, de même que le contenu entier de la Joyeuse Entrée seront et demeureront cassés, révoqués et annulés. "

Les articles suivants prévoyaient :

— La suppression des fonctionnaires des Etats mais leur réintégration comme fonctionnaires impériaux moyennant prestation à l'Empereur du serment fait antérieurement aux Etats.

— Remplacement des caisses des Etats par des percepteurs impériaux.

— Cassation du Souverain Conseil de Brabant et remplacement par le Grand Conseil de Malines, etc...

Conscients du moment historique qu'ils vivaient et sans doute décontenancés, les députés se retirèrent tandis que les officiers se précipitaient pour mettre leurs papiers sous scellés. Quelques conseillers voulurent rédiger une protestation. Sur-le-champ on arrêta le conseiller del Marmol qui fut déporté la nuit même à Anvers.

Trauttmansdorff prit pour un acquiescement le silence consterné des députés. Dans l'euphorie de ce qu'il croyait être sa victoire il fit libérer le 20 juin le conseiller del Marmol et Madame de Bellem. Un groupe de partisans vinrent attendre celle-ci à sa sortie de prison et, munis de cierges blancs, lui firent cortège.

Le 23 juin, le ministre plénipotentiaire croyait pouvoir écrire à Joseph II que ses ordres étaient suivis sans murmure, que les nouvelles chambres du Grand Conseil de Malines s'étaient réunies deux fois, que les impôts rentraient directement dans les caisses de Sa Majesté et que le renouvellement du Magistrat s'était opéré sans problème.

L'euphorie de Trauttmansdorff s'éteignit très vite.

L'évolution de la situation politique à Paris influençait comme toujours l'état de l'opinion à Bruxelles. A peine la prise de la Bastille était-elle connue chez nous que l'on vit s'inscrire sur les murs de la ville un slogan identique : " A Bruxelles comme à Paris ". Des troubles populaires éclataient dans différentes localités du Brabant. A Bruxelles, différentes associations se constituèrent en vue d'une action plus concertée. Le gouvernement enjoignit au Magistrat de publier une ordonnance en beaucoup de points semblable à celles de la " Kommandantur " que plusieurs d'entre nous ont connues pendant la guerre 40-45.

Bruxelles était une ville particulièrement gaie où l'on aimait la grosse réjouissance. Or, il fut interdit aux bruxellois de s'assembler sur la voie publique, d'allumer des feux de joie, des pétards, des feux d'artifice et, surtout, les nombreux "estaminets" devaient fermer à 10 h. du soir.

D'Alton fit arrêter et enrôler pour le front de Hongrie (surnommée la Sibérie) une vingtaine de jeunes gens qui, dans un cabaret, avaient braillé une chanson hostile à Joseph II. L'indignation fut si générale que Trauttmansdorff lui-même regretta cette mesure et saisit l'occasion d'une démarche du Magistrat pour faire revenir les déportés le 11 août et les incarcérer au Treurenberg. Le Magistrat obtint cette faveur assez étonnante de pouvoir juger lui-même ces jeunes gens. Les échevins des Lignages chargés de cette instruction ne trouvèrent aucun motif d'inculpation et le 31 août, le dernier des jeunes gens quittait la Bastille bruxelloise.

Ils y furent bientôt remplacés par les ecclésiastiques qui s'étaient mis à protester contre les mesures gouvernementales en matière de culte.

Nombre de bruxellois émigrèrent. Tout d'abord Trauttmansdorff se réjouit de voir partir les trublions mais le mouvement prit une telle ampleur que le ministre s'inquiéta et enjoignit au Magistrat de lui communiquer la liste des demandes de passeports (il s'en délivrait jusqu'à plusieurs centaines par jour).

Tandis que ces événements se déroulaient à Bruxelles il s'était constitué à Breda une sorte de gouvernement en exil désigné sous le nom de *Comité de Breda*. Composé surtout de réfugiés du clergé et de la noblesse, ce comité soutenait Henri van der Noot dans ces démarches auprès des cours étrangères pour obtenir leur appui en vue de rétablir les États dans leurs libertés antérieures. Henri van der Noot rencontra, outre la princesse d'Orange, le général Schlieffen, envoyé par la Prusse, etc. Mais à part Frédéric II de Prusse qui croyait à la révolution brabançonne, les gouvernements préférèrent l'attentisme et leurrèrent van der Noot.

Nous avons dit que diverses associations, la plupart éphémères, se créèrent à Bruxelles. L'une d'elles, aussi appelée

comité de Bruxelles, qui se réunissait à l'hôtel " Au prince de Galles " près du Parc, finit par s'imposer par la création d'une organisation " Pro aris et focis " due au génie planificateur de l'avocat Verlooy ! Bien avant la révolution brabançonne celui-ci avait publié un plan pour la réorganisation de nos provinces en une confédération analogue à la confédération helvétique, de même qu'une *dissertation sur la déconsidération de la langue maternelle aux Pays-Bas* dans laquelle il s'élève contre la prédominance du Français à Bruxelles.

Le système de l'avocat Verlooy, basé sur le principe de la boule de neige et du cloisonnement vertical, devait permettre un recrutement rapide d'adhérents et empêcher qu'un responsable, fût-il soumis aux pires tortures, ne pût trahir plus qu'un nombre limité d'adhérents.

Le plan de Verlooy étant bien au point l'avocat Vonck s'empara de la direction du mouvement. Comme Verlooy, et au contraire de van der Noot, Vonck voulait donner à la révolution un caractère " national " mais contrairement au premier il voulait en outre pousser jusqu'au bout l'application des principes révolutionnaires des idéologues français.

Le système Verlooy permit de recruter rapidement des milliers de partisans prêts à se battre.

Une armée nationale étant ainsi virtuellement constituée, le comité de Bruxelles envoya l'avocat de Brouwer à Breda pour requérir le patronage de Henri van der Noot. Celui-ci qui croyait encore aux vagues promesses des gouvernements étrangers conseilla au comité de Bruxelles d'attendre l'appui d'armées organisées.

Le comité de Bruxelles se mit à la recherche d'appuis dans les autres provinces ainsi que dans la principauté de Liège. Un plan fut établi pour une insurrection générale qui devait commencer par la prise des points stratégiques et des postes de commandement civils et militaires. Mais le complot fut vendu au gouvernement autrichien qui exerça contre la population des représailles terribles. Vonck et Verlooy se réfugièrent en Hollande et se firent admettre par le Comité de Breda malgré les réticences de Henri van der Noot. Apprenant que des bataillons impériaux envahis-

saient la principauté de Liège, les volontaires de "pro aris et focis" se regroupèrent autour de Vonck en Hollande. Il se créa une dualité qui aurait très bien pu se résoudre en une direction civile pour van der Noot et une direction militaire pour Vonck, mais ni l'un ni l'autre n'y pensèrent ou ne voulurent y penser.

Entre-temps Vonck avait réussi à s'assurer le concours d'un militaire expérimenté, le général van der Mersch. Celui-ci en était encore à mettre son armée sur pied de guerre quand Henri van der Noot, changeant d'avis, se montra tout à coup impatient d'entamer les hostilités. Son intervention intempestive dans un contrat de fourniture commencé par Vonck eut pour conséquence que l'armée des patriotes se trouva un moment démunie de canons.

Les manuscrits de Joseph Walter nous décrivent longuement la campagne des armées de van der Mersch mais ce n'est pas l'objet de notre récit.

Au cours de la campagne, le général van der Mersch, pour galvaniser ses troupes, lut devant elles le 25 octobre 1789 une proclamation rédigée et signée la veille par Henri van der Noot.

Au nom du peuple brabançon, représenté par l'état ecclésiastique et le troisième membre des trois chefs villes, conjointement avec plusieurs membres de la noblesse Henri van der Noot déclarait Joseph II déchu de ses droits de souveraineté sur le duché.

Plusieurs historiens ont considéré ce document comme barbare et contradictoire parce que Henri van der Noot s'appuyait sur le droit des peuples pour proposer un système hiérarchisé, basé sur le privilège.

Ce jugement des historiens contient implicitement et *a priori* que seule une certaine forme de société ou de gouvernement pourrait être l'objet du consentement des peuples.

Quoi qu'il en soit, nous retenons que c'est à un Lignager de Bruxelles que nous devons la première déclaration officielle d'indépendance en Belgique.

Les campagnes de van der Mersch se poursuivirent avec leurs victoires et leurs défaites, leurs heures d'exaltation et de découragement.

A Bruxelles, le comte de Trauttmansdorff et le comte d'Alton se querellaient, le premier reprochant au second d'exercer des représailles sur la population par incapacité de diriger une campagne militaire.

Mais au comité de Breda on se disputait tout autant. Henri van der Noot se contentait du titre d'agent plénipotentiaire qui lui avait été conféré légalement par les Etats du Brabant, par contre, son conseiller spirituel, le chanoine van Eupen, s'affublait *motu proprio* du titre de secrétaire des Etats Unis. De son côté Vonck annonçait son intention de modifier la constitution.

Joseph II fit quelques tentatives pour soudoyer Henri van der Noot qui les repoussa. Van der Mersch aurait volontiers accepté de prolonger un armistice local mais Vonck était animé du même esprit de croisade révolutionnaire que les sans-culotte.

Les gouverneurs généraux, accompagnés d'un grand nombre de fonctionnaires, quittèrent Bruxelles le 18 novembre à 4 heures du matin, " non, écrivait Marie-Christine, pour prendre la fuite mais pour obéir aux injonctions de Trauttmansdorff ".

Enfin le 10 décembre, Bruxelles se libéra elle-même au signal convenu du Te Deum chanté par le doyen. Les combats durèrent deux jours. Apprenant que des troupes de patriotes arrivaient de Gand et que van der Meersch s'était remis en route depuis Louvain, de nombreux soldats impériaux désertèrent et d'Alton quitta la place.

Joseph II envoya le général comte de Ferraris négocier avec un comité de partisans de van der Noot, substitué provisoirement aux autorités autrichiennes. Les concessions de Joseph II ne rencontrant pas les exigences du comité, Ferraris s'en retourna dire à Joseph II que la Belgique était perdue pour la Maison d'Autriche.

Selon certains auteurs, Henri van der Noot avait fait savoir à Madame de Bellem par un billet secret et tendre, qu'il rentrerait à Bruxelles le 18 décembre. Cependant, devant les dispositifs mis en place pour cette arrivée, il semble que celle-ci avait dû faire l'objet d'un protocole murement calculé.

H. C. N. VANDER NOOT

Intaminatis fulget honoribus.
Hor.



Le 18 décembre 1789, à 11 heures, le corps de la milice bourgeoise, suivi d'une foule immense s'en fut à Vilvorde accueillir Henri van der Noot.

A 15 heures eut lieu à la porte de Laeken l'entrée triomphale de leurs nobles et grandes puissances les seigneurs Etats de Lothier, de Brabant et marquisat d'Anvers, autrement dit le Lignager Henri van der Noot et ses amis du comité de Breda.

Van der Noot était dans un phaéton ouvert (un 18 décembre !), à sa gauche le chanoine van Eupen.

Selon certains auteurs Madame de Bellem suivait dans un cabriolet; selon d'autres, ce cabriolet était occupé par la duchesse d'Ursel conduisant elle-même ses chevaux. Grossi de douze mille volontaires à pied et à cheval, le cortège mit une heure pour arriver à Sainte-Gudule (Saint Michel); les chanoines l'accueillirent en l'encensant au sens propre et la garde-noble le conduisit l'épée à la main jusqu'au chœur où il fut entouré de hallesbardiers. Selon certains, van der Noot fut invité à s'agenouiller sur le prie-Dieu réservé à Joseph II.

Après le Te Deum, Henri van der Noot se rendit à l'hôtel d'Angleterre où les dames de Bruxelles lui offrirent ainsi qu'aux autres membres du comité de Breda, un plantureux *ambigu*; (nous croyons comprendre qu'il s'agit d'un repas intermédiaire entre le *dîner* de 14 heures et le *souper* de minuit comprenant des viandes et des desserts).

Au théâtre, ce soir, on représentait la Mort de César. Lorsque Henri van der Noot accompagné du baron de Hove et du comte de Duras parut à la loge qui fut celle des gouverneurs généraux, les spectateurs se levèrent et l'ovationèrent pendant de longs moments. L'acteur qui interprétait le rôle de Brutus se tourna vers lui et récita cette strophe qui ne figure pas dans le texte de Voltaire :

*Et toi, vengeur des lois, dont les mâles vertus
Sauvèrent ton pays au fort de la tempête,
Qui bravant les dangers qui menaçaient ta tête
Rendis le peuple heureux en brisant ses liens,
Ton temple est dans le cœur de tes concitoyens.*

Ensuite la troupe joua une pièce de circonstance *La rosière de Salency*⁶, à la fin de laquelle l'actrice principale vint poser une couronne de lauriers sur le front d'Henri van der Noot.

(A suivre)

François SCHOONJANS.

⁶ *La Rosière de Salency* avait été jouée précédemment en présence de Trauttmansdorff. Cette pièce comportait un lever de lune. Or le ministre plénipotentiaire apprenant la création d'une armée de volontaires avait qualifié celle-ci d'"armée dans la lune". Lorsque Trauttmansdorff assista à la première, il eut la surprise de voir se lever une lune parée aux couleurs rouge, jaune, noir des volontaires brabançons.

Nos activités

Le 13 mai 1984 : Visite des châteaux de l'A.N.R.B.

Un certain nombre de nos membres suit régulièrement le rallye des châteaux organisé chaque année par l'Association de la Noblesse du Royaume de Belgique au profit d'œuvres diverses.

L'an passé l'idée nous était venue de vous inviter à nous regrouper à l'heure du déjeuner pour un pique-nique dans l'une ou l'autre des propriétés visitées - avec l'accord du propriétaire évidemment.

Nous autorisant des félicitations reçues l'an passé nous avons réédité cette activité et obtenu de notre président et de la comtesse t'Kint de Roodenbeke l'autorisation d'envahir Ooidonck.

L'incertitude atmosphérique découragea quelques uns d'occuper le jardin anglais, aussi nous installâmes-nous, au grand air tout de même, sous un auvent de la cour intérieure du château.

Nous fîmes joyeusement honneur au vin de l'amitié offert par nos hôtes, tout en échangeant nos impressions sur les châteaux déjà visités.

Ceux que le démon de la route ne démangeait pas trop vite eurent le plaisir d'être reçus par la comtesse t'Kint de Roodenbeke en son salon privé.

Le 13 juin 1984 :

Assemblée générale et dîner annuel des Lignages

Voici déjà quelques années que nous réussissons à tenir notre assemblée générale le 13 juin ainsi que cela se fit de 1235 à 1794. Une telle tradition était certes plus facile à observer par nos ancêtres qui ne connaissaient pas le "week-end" et se réunissaient aussi bien les dimanches et fêtes carillonnées que les jours de simple férie (terme qui signifiait exactement le contraire de jours fériés).

Le dîner qui nous réunit cette année connut la même animation que les années précédentes.

4 et 5 juillet 1984 :

Sorties traditionnelles de l'Ommegang

Comme d'habitude notre association a assuré la représentation du groupe du Magistrat dans cette manifestation qui rehausse le prestige de la Belgique jusqu'en des pays très lointains.

La Société Royale de l'Ommegang de Bruxelles remercie ceux de nos membres qui se dévouent pour cette sortie. Ceux-ci à cette occasion ont été reçus au château d'Ooidonck le 23 septembre 1984 par le président et la comtesse t'Kint de Roodenbeke.

23 septembre 1984 :

Tournoi de tennis

Cette année encore ce tournoi se déroula chez le chevalier et madame Baudouin de Theux de Meylandt et Montjardin que nous remercions vivement.

Probablement dissuadés par la pluie les candidats se présentèrent-ils moins nombreux que l'an passé. Cependant nous avons remarqué une plus grande homogénéité parmi les joueurs et les parties souvent très dures furent d'une belle qualité.

En dépit des pessimistes, le soleil nous accompagna d'un bout à l'autre du tournoi, la première goutte de pluie tombant en même temps que la dernière balle.

Les prix furent attribués à (par ordre alphabétique) :

Mr Léopold de Bonhome, Mr Hugues Boucher, Mr Dierckx, Mlle Isabelle Linard de Guertechin, Mme Jacques van Mulders, chev. Baudouin de Theux de Meylandt et Montjardin, et ses enfants Gabrielle, Guibert et Gilles-Bernard.

Le tournoi était joué avec les balles offertes par la firme Slazenger.

Nous remercions également les firmes Equipment J. Ruilant; Editions les Trois Arches; Petrofina, dont les cadeaux furent très appréciés.

L'organisation de ce tournoi était due au dévouement et au talent de :

— Gaëtane et Baudouin de Theux de Meylandt et Montjardin,

— Christiane et Jacques van Mulders,

— Sabine et Hugues Boucher.

Le 14 octobre 1984 :

Le Rallye des Lignages

L'on sait qu'en Belgique le quart d'heure de grâce se pratique d'une façon très généralisée. Sans doute faut-il croire que les Lignagers continuent à former une élite car, à 14 h. 30 précises, 77 participants (enfants compris) se pressaient devant la porte du château-ferme de Profondval.

Le baron et la baronne Jacques Cogels avaient tenu à nous recevoir pour le coup d'envoi du rallye. Comme d'autres châtelains, le baron et la baronne Cogels ont décidé de ne pas vivre égoïstement en leurs tours mais de se mettre au service de la communauté, notamment par des animations musicales largement connues et appréciées (dont nous avons appris qu'elles sont du plus pur mécénat).

Nous ne relaterons pas ici toutes les péripéties du parcours. Nous retiendrons les étapes : en premier lieu le château du Chenois qui fit chuter beaucoup de Lignagers et qui n'était que l'occasion d'un échange de feuilles de parcours.

Par contre, au terme de la 2^me étape, le marquis Olivier de Trazegnies, un peu surpris par notre grand nombre, nous fit avec beaucoup d'esprit, les honneurs de son château. Très volontiers le marquis était entré dans le jeu de notre rallye, introduisant dans ses explications quelques précisions à détecter par les Lignagers.

La troisième et dernière étape nous amena au château d'Ostin, que nous avons qualifié de "digne du Grand Meaulnes" (voir la page de couverture). Si cette appellation se vérifie par l'atmosphère mélancolique qui plane sur les bâtiments, elle ne se justifie pas en ce qui concerne les nouveaux propriétaires Mr Hugues Boucher et Mme, née Sabine Schoonjans, qui nous reçurent si aimablement pour terminer ce quatrième rallye. Eux aussi, après avoir quelque peu "retapé" leur demeure, comptent lui donner une animation culturelle ce qui rejoint en quelque sorte la fonction primitive de symbiose entre les châteaux et les populations. Rappelons que la seigneurie d'Ostin fut depuis avant 1584 jusqu'au siècle passé, aux Marotte plus tard de Marotte de Montigny.

Nous fûmes charmés d'y retrouver le baron et la baronne Cogels venus assister à la finale de notre rallye.

Le comte de t'Serclaes, administrateur, remplaçant le comte t'Kint de Roodenbeke, tira la conclusion de cette belle journée. Les résultats, lus par M. Baudouin Walckiers, se répartissaient en quelques groupes d'ex aequo, mais il faut bien un premier et un dernier; aussi eûmes-nous recours à la question subsidiaire fatale aux distraits. Le brillant vainqueur fut Mr Michel-Alain de Muyser, avec le maximum de réponses exactes.

A la demande de plusieurs participants, nous donnons ici la liste des réponses.

I. Quels membres de la famille Cogels ont fait parler d'eux dans le Bulletin des Lignages ?

R. 1. *Bon Frédégand Cogels*

R. 2. *Mme Charles Cogels*

II. - à quelques occasions ?

R. 1. *son livre : Souvenirs d'un diplomate. Du gâteau avec les duchesses ?*

R. 2. *ses articles : La vie au sein de quelques familles lignagères...*

Remarque : l'ordre des réponses était indifférent et nous acceptons des réponses fragmentées mais assez explicites. De même les articles de Mme Charles Cogels traitant surtout de sa famille van Reynegom nous acceptons cette réponse.

III. Quel est le nom de l'arbre au milieu du " rond " ?

R. *Arbre de la justice.*

IV. Quel nom d'île de Bruxelles avez-vous vu ?

R. *Saint-Géry.*

V. Quelle était la date du porche du Chenoy ?

R. *1830*

VI. Combien de boules de pierre à l'entrée du Chenoy ?

R. *7 (nous avons dit 8 dans la description de l'itinéraire; c'était un piège).*

VII. Le nom du Chenoy est lié à une famille lignagère : laquelle ?

R. *Mosselman ou Mosselman du Chenoy*. (Il s'agissait du nom Chenoy et non des propriétaires du château.)

VIII. Quelle famille possède le château de Corroy ?

R. *Marquis de Trazegnies*.

IX. Quelle belle lignagère notre cicérone a-t-il évoquée ?

R. *Marie van der Eycken*.

A notre grande surprise nous avons constaté que le marquis de Trazegnies et nous-mêmes avons pensé à deux Marie van der Eycken différentes, heureusement toutes deux des Lignages, l'une étant la nièce de l'autre.

Nous avons pensé à Marie van der Eycken, épouse du margrave de Bade, tandis que le marquis de Trazegnies avait évoqué son ancêtre Marie van der Eycken, épouse de Philippe van der Linden, baron d'Hoogvorst et en secondes noces de Jean de Wissekercke, baron de Pellenberg.

X. De quel siècle date l'église de Corroy ?

R. *XIII^e S.*

Question subsidiaire : 38 km 600.

**

Nous remercions les firmes et associations : Fédération touristique du Brabant - Société Royale de l'Ommegang de Bruxelles - Editions les Trois Arches - Petrofina - Touring Secours - Ministère de l'Agriculture - IPPA.

**

Organisateurs : Mr et Mme F. Schoonjans, Mlle Claudine Leynen.

Contrôle aux étapes et résultats : Mr et Mme Baudouin Walckiers, Mlle Carine le Polain de Waroux et Mr Emmanuel Schoonjans.

Notes de lecture

Comment en généalogie rien n'est impossible ?

Dans nos notes de lecture des n° 73-74 et 93-94 de cette revue, nous avons parlé des volumes I et III de *Rubens et ses descendants*. Le tome II(*) (paru après le tome III), intéresse peu les Lignages de Bruxelles, mais il est l'illustration qu'en généalogie rien n'est impossible. Si les premiers degrés de cette descendance de Rubens appartiennent à la noblesse d'épée, les générations suivantes ne tardent pas à se fondre dans des milieux modestes, très modestes.

Ce volume contient donc la descendance d'Isabelle Rubens, fille d'Albert, fils aîné du peintre. Elle épouse en 1666, Jr Marc van der Veken, sgr de Berent, capitaine et sergent-major au service de S.M., fils d'un officier anobli. Trois de leurs enfants ont fait souche :

1. Jr Jean-Baptiste, dont la descendance maintint son standing, mais s'éteignit en 1783. Signalons une alliance lignagère : Constance-Isabelle van der Veken, dame de Wijckhuijse et de Berent × 1752 Henri-Joseph Gielis Hujoel, IUL, admis au *Sweerts* 13.6.1739, bp. Malines (S. Rombaut) 7.7.1715. Selon l'ouvrage recensé, il serait décédé à Malines (S. Catherine) le 18.9.1753. Cette date doit être revue, car il est mentionné dans le registre de son Lignage jusqu'en 1775, avec mention qu'il est décédé en 1777. Il avait été reçu du chef de son père Guillaume-François, admis 13.6.1703, chev., sgr de Lakenghem, Spornoy et Zedelgem, IUL et conseiller au Grand Conseil de Malines.

2. Jonckvr. Ferdinande van der Vekene × Jr Godefroid de Hertefeld, sgr de ter Mannen (Londerzeel) *causa uxoris* et de Sloosen (Rossem, Wolvertem), propriétaire du steen de Snepelaer dit Schallienhuys à Londerzeel, châtelain de Ramsdonk,, capitaine au régiment de Melin-Benavides au service de S.M.C., fils lui-même d'un autre capitaine.

(*) *Rubens et ses descendants, tome II : La descendance van der Vekene de Berent*, par Bernard Nolf et Hervé Douxchamps (556 p., illustr. et tableaux généalogiques). 1.800 F au compte 310-0507630-18 de l'O.G.H.B., Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Parc du Cinquantenaire, B - 1040 Bruxelles.

La descendance *Hertefelt* occupe les pages 51 à 450. Famille de noblesse immémoriale originaire du pays de Clèves, dont la branche belge survit dans la postérité du fils unique de Godefroid, très nombreuse dans la région de Londerzeel et ailleurs, surtout en Brabant flamand, fondue dans la masse des agriculteurs auxquels elle s'est alliées. Le fils de Godefroid déjà est qualifié de *pachter* (censier) dans le recensement de 1755. Et jusqu'à nos jours, on trouve dans la descendance de celui-ci les noms des familles paysannes de la région.

Le prospectus de l'ouvrage (comme la table de celui-ci) en donne la nombreuse énumération. Et voilà comment de nombreuses familles rurales descendent de *Rubens* : cultivateurs, journaliers, cabaretiers, ouvriers, domestiques... Bien sûr, il est des rameaux qui sont sortis de la masse, se sont élevés dans l'échelle sociale et appartiennent à la bonne bourgeoisie (entre autres exemples voyez la ligne *Van Milders*, p. 196-209).

3. Jr François *van der Vekene* suivit la vocation militaire de sa famille, ainsi que son fils Alexandre, qu'on retrouve à Luxembourg, où il se fixe, et son petit-fils Jean-Nicolas. Mais bientôt au XIX^e siècle, s'altèrent leur nom (en *Wanderweckene* et autres variantes) et leur état social. Pour nous en tenir à la descendance du nom, nous y trouvons instituteurs, accoucheuse, sergent, douanier, artisan, mineur, cordonnier, remouleur, étameur, porteuse de journaux, colporteur, ouvrier d'usine... Ici aussi, bien sûr, il est des individus qui émergent de la masse populaire. Pour n'en citer qu'un exemple, ce sera celui d'Emile *van der Vekene*, " 1933, bibliographe, préposé à la réserve précieuse de la bibliothèque nationale de Luxembourg, membre de sociétés savantes, auteur de nombreuses études relatives à l'histoire du livre, de l'imprimerie et de la cartographie luxembourgeoise. Il a rétabli l'orthographe de son nom et adopté des armes combinant en coupé celles des v.d.V. de Berent *au maillet* et celles, parlantes, des v.d.V. de Sloosen *à la barrière de prairie* alliées par le mariage de Jeanne Antoinette v.d.V., belle-sœur d'Isabelle *Rubens*, avec Christophe v.d.V., mais entre lesquels il n'est pas connu de parenté.

Une branche (*Vanderwicken*) émigra aux Etats-Unis en 1865 et se tailla une place dans la direction ou la fondation d'entreprises industrielles et de journaux. Plusieurs, en notre siècle, acquièrent des diplômes universitaires.

L'important ouvrage dont nous traitons est d'un grand mérite, car il contient de très nombreuses filiations descendantes inédites. On imagine la masse de travail qu'a représenté pour Bernard Nolf l'énorme descendance *Hertefelt* et les difficultés que Hervé Douxchamps a dû vaincre en présence de documents établis en "lutsenburger".

Si, comme le supposent les auteurs, la décadence des *van der Vekene* et des *Hertefelt* est due, en partie du moins, à l'endettement par les campagnes militaires et l'entretien de compagnies à leurs frais, saluons !

H.C. van PARYS



Extraits du rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée générale des Associés
réunis en l'Hôtel de Ville
le 13 juin 1984

Admission de membres

Durant l'année 1983, le conseil d'administration s'est valablement prononcé sur les requêtes d'admission des suivants comme membres effectifs après que la Commission des Preuves eut dûment vérifié leur appartenance à l'un des sept Lignages de Bruxelles.

Coudenberg :

— M. Jacques *Walckiers*, du chef de Marie-Françoise *Stoefs*, sœur de François *Stoefs*, admis le 13 juin 1751.

— Mme Jeanne *Callewaerts*, née Anne-Geneviève de *Longueville*, du chef de Peter *Spyskens*, échevin en 1503.

— M. Eugène *Gilbert de Cauwere*, du chef de Charles de la *Biestraete*, descendant de Roelof *Oemen* inscrit en 1376.

— MM. Ferdinand, Raymond et Baudouin *Storms*, du chef du même.

Serhuyghs :

— M. Georges de *Hemptine*, du chef de Jean *Aerts*, sgr d'Opdorp, admis le 13 juin 1755.

Le conseil d'administration a également reconnu que les membres effectifs suivants ont complémentirement établi leur ascendance dans d'autres Lignages :

— Madame Alfred *van der Kelen*, ses enfants Frédéric et Marc *van der Kelen*, ses petits-enfants Patrick, Baudouin et Géry ainsi que Isabelle, Manuela et Edith *van der Kelen*, dans le *Sweerts*, du chef de Joannes *Clutinc* inscrit en 1376.

— M. Michel-Alain *de Muyser* : dans le *Roodenbeke*, du chef d'Arnold t'Kint, reconnu issu de ce Lignage le 22 août 1489 ; dans le *Steenweeghs* du chef de Jean Halfhuys, échevin en 1464 ; dans le *Serhuyghs*, du chef de Ghysbrecht *Pipenpoy*, inscrit en 1376.

Dans notre rapport à l'assemblée du 13 juin 1983, nous avons fait état pour l'année 1982 de l'admission dans le *Coudenberg* de M. Michel Rousseaux et la filiation complémentaire de M. François Schoonjans dans le *Steenweeghs*. En fait, ces deux dossiers avaient bien été approuvés par la commission des preuves en décembre 1982 mais n'avaient été ratifiés officiellement par le conseil d'administration qu'en janvier 1983.

Activités

Au cours de l'année 1983 les membres de notre Association ont été conviés aux activités suivantes :

— 23 février : exposition de figurines : Le Siècle des Ducs de Bourgogne 1384-1482.

— 26 mars : soirée de gala de la Société Royale de l'Ommegang.

— 15 mai : pique-nique à l'occasion du Rallye des Châteaux de l'ANRB.

— 7 juillet : sortie de l'Ommegang.

— 17 octobre : tournoi de tennis.

— 3 décembre : visite de la Bibliotheca Wittockiana.

Il a été rendu compte de ces activités en détail dans notre bulletin.

Bulletin

Pour l'année 1983, les n° 93 à 96 ont paru en deux fascicules. Outre les rubriques traditionnelles, nous relevons parmi les articles de fond :

— Du Coudenberg à Compostelle, par F. Schoonjans.

— De quelques biens sis rue de l'Hôpital à Bruxelles, par P. Leynen.

— Les Lignagers dans la descendance de Rubens, par H.C. van Parys.

— A propos des Lignages de Soria, par F. Schoonjans.

— Une survivance du nom du Lignage Serroelofs, par le baron Roland d'Anethan.

Nominations statutaires

A la date de la présente assemblée arrivent à expiration les mandats des administrateurs de : baron t'Kint de Roodenbeke, MM. Henry-Charles van Parys et François Schoonjans.

Le président comte t'Kint de Roodenbeke propose leur renouvellement.

*
**

Après quelques demandes d'explications, le rapport fut approuvé à l'unanimité, de même que le renouvellement du mandat des administrateurs sortants.

*
**



*La rédaction vous souhaite
une heureuse année
1985*

*
**

COTISATIONS

- Annuelle 500 fr.
- A vie : 6.000 fr.

C.C.P. : 000-0060517-86



Médailles émises par
l'Association des Descendants des Lignages de Bruxelles